



MRC DE ROUSSILLON

Séance **extraordinaire** du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

Mercredi, le 16 décembre 2015 à 11 h

Salle du Conseil de la MRC
260-B, rue St-Pierre
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté:

BATES, Jocelyne – mairesse de Sainte-Catherine
BLAIS, Laurent – maire suppléant de La Prairie
BOYER, Jean-Claude – maire de Saint-Constant et préfet
DYOTTE, Normand - maire de Candiac
ST-JAMES, LAPALME, Lorraine – mairesse suppléante de Delson
MICHAUD, Lise – mairesse de Mercier
PAYANT, Sylvain – maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise – mairesse de St-Mathieu
SIMON, Nathalie – mairesse de Châteauguay

Absents, les conseillers de comté:

LETHAM, Walter – maire de Léry
MARTIN, Lise – mairesse de Saint-Philippe

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, préfet. Le secrétaire-trésorier, M. Pierre Largy est aussi présent.

L'avis de convocation a été transmis à tous les conseillers de comté par le secrétaire-trésorier, par courrier recommandé le 10 décembre 2015, le tout pour satisfaire aux exigences des articles 153 et 156 et 157 du *Code municipal*.

11 h **DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

SUR recommandation du préfet;

Rés. 2015-334-T Il est résolu à l'UNANIMITÉ

QUE la séance soit ouverte.

Adopté.

2. ORDRE DU JOUR ET CONSTAT DES FORMALITÉS DE CONVOCATION

Le secrétaire-trésorier constate devant le Conseil que tous les conseillers de comté ont reçu l'avis de convocation à l'intérieur du délai prescrit et que neuf (9) des onze (11) conseillers de comté sont présents conformément aux articles 152, 156 et 157 du *Code municipal*. En conséquence, la présente séance extraordinaire du Conseil de la MRC est déclarée valide.

Rés. 2015-335-T Il est résolu à l'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après :

1. Ouverture de la séance ;
2. Ordre du jour et constat des formalités de convocation (art. 153 CM);
3. Restructuration à la MRC : Suivi;

Autrement délibérer relativement à tout sujet connexe au sujet ci-haut mentionné.

4. Période de questions allouée aux citoyens ;
5. Levée de la séance.

Adopté.

3. Restructuration à la MRC : Suivi

Ajustements aux Services administratifs et financiers de la MRC, offres d'embauche et appel de candidatures

Rés. 2015-336-T

ATTENDU que la MRC est présentement en processus de finaliser une restructuration interne de ses opérations suite à la décision d'incorporer les activités de développement économique anciennement dévolues au CLD;

ATTENDU qu'il y a lieu de raffiner l'organisation des Service administratifs et financiers de la MRC suite à la décision de moderniser la gestion de la comptabilité de la MRC avec l'acquisition d'un nouveau logiciel plus performant et en donnant la préparation des paies en impartition;

ATTENDU que le poste de Coordonnateur aux communications à la MRC, présentement occupé en intérim, doit être comblé de façon plus permanente et la titulaire temporaire du poste provenant du CLD doit pouvoir occuper le poste de conseiller en communication, tel qu'annoncé;

ATTENDU que le poste d'adjointe administrative et d'analyste de données à la MRC doivent être confirmés et les titulaires de ces postes provenant du CLD doivent pouvoir occuper ces postes à la MRC, tel qu'annoncé;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'appel de candidatures pour deux (2) postes à combler dans le nouvel organigramme adopté en septembre de cette année;

Il est proposé par la conseillère de comté, Nathalie SIMON
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD

QUE le Conseil modifie l'organigramme hiérarchique et fonctionnel de la MRC adopté en septembre 2015 au niveau des Services administratifs et financiers afin de :

- Retirer le poste de coordonnateur aux systèmes d'information et administration des programmes financiers gouvernementaux,
- De redéfinir le poste de chef comptable en celui de commis-comptable senior, lequel sera un poste à 20 h/ semaine avec une description de poste telle que ci-déposée,
- De mieux cibler la gestion des fonds d'investissements en développement économique de la MRC en créant le poste de coordonnateur des fonds d'investissement et des systèmes comptables avec une description de poste telle que ci-déposée;

ET QUE le Conseil entérine les descriptions de postes d'adjointe administrative, d'analyste de données, coordonnateur aux communications et de conseiller en communication, telles que déposés;

ET QUE le Conseil autorise la direction à faire les offres d'embauche aux employés du CLD pour ces postes selon les normes convenues d'intégration qui respectent la rémunération globale et l'ancienneté des employés du CLD;

ET QUE le Conseil autorise la direction à entreprendre les démarches requises pour combler en début de 2016, le poste de directeur du Service de co-développement et aménagement du territoire, et le poste de coordonnateur aux communications.

Adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-337-T

Les sujets à l'ordre du jour d'intérêt pour toutes les municipalités étant épuisés,

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

DE lever l'assemblée.

Adopté.


JEAN-CLAUDE BOYER,
Préfet.


PIERRE LARGY,
Secrétaire-trésorier.